

ACCORD CADRE  
ENTRE  
LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ  
(FRANCE)  
ET  
LE CONSORTIUM DES UNIVERSITÉS  
ET DES GRANDES ÉCOLES (TCHAD)

**Préambule :**

Vu l'accord-cadre en matière d'enseignement supérieur ensemble une convention annexe entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Tchad du 6 mars 1976,

Désireux de contribuer à promouvoir la collaboration culturelle, scientifique et pédagogique dans le cadre de la Francophonie,

Guidés par le désir d'établir des relations institutionnelles entre eux afin de faciliter les échanges entre leurs universités respectives en matière de formation et de recherche,

**La Conférence des Présidents d'Université (CPU)**, sise à Paris, 103 boulevard Saint Michel, 75005 Paris, France, représenté par son Président, le Professeur Gilles ROUSSEL

D'une part, et

**Le Consortium des Universités et des Grandes Ecoles du Tchad (CUGET)**, représenté par son Président, le Professeur Mahamat BARKA

D'autre part,

Sont convenus de conclure un accord de coopération.



## **Article 1 : Objet de l'accord**

Le présent accord a pour objet de définir le cadre général de coopération entre la CPU et le CUGET afin d'instituer et d'accroître les échanges culturels, scientifiques et pédagogiques entre les deux parties et de faciliter la mise en place de projets communs.

## **Article 2 : Formes de la coopération**

Les modalités pratiques d'application du présent accord sont fixées de manière détaillée par voie de conventions particulières conclues entre la CPU et le CUGET. Ces conventions/mémoires précisent les objectifs, les contenus, les effectifs impliqués, la durée des activités conjointes, les résultats escomptés, les modalités pédagogiques administratives et financières de mise en œuvre de la coopération.

Des accords spécifiques pourront être conclus, dans le cadre de la présente convention, entre institutions placés sous la dépendance des parties contractantes, sous réserve de l'approbation de l'autorité compétente dans chaque institution.

## **Article 3 : Domaines de coopération**

Pour atteindre les objectifs de l'article 1, les parties contractantes s'efforceront, dans la mesure de leurs possibilités :

- a) D'encourager et de faciliter les échanges entre les universités françaises et tchadiennes, aussi bien en matière d'enseignement qu'en matière de recherche ;
- b) D'appuyer des programmes conjoints d'enseignement ou de recherche, répondant aux intérêts des deux parties, et de communiquer les publications réalisées dans le cadre de ces programmes communs ;
- c) D'organiser en commun des colloques, réunions et rencontres scientifiques, de s'informer mutuellement sur ces activités et d'échanger, le cas échéant, les publications et documents y relatifs ;
- d) D'entreprendre toute action conforme aux objectifs de la présente convention.

## **Article 4 : Bilan**

Les parties dresseront chaque année un bilan commun des actions réalisées et de celles qui sont en cours de réalisation. Ce bilan donnera lieu à la rédaction d'un accord.



## Article 5 : Durée

Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature par les parties pour une durée de cinq (5) ans renouvelable par tacite reconduction. Il peut être dénoncé et résilié par l'une des parties avant son terme, sous réserve d'en informer préalablement l'autre partie par écrit avec respect d'un préavis de six mois et sans préjudice pour les programmes en cours.

Le présent accord peut être modifié par voie d'avenant entre les parties à la demande écrite de l'une des parties dans les mêmes conditions que pour sa dénonciation

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Fait en 2 exemplaires originaux, chacune des parties en détenant un, à Paris le 24 mai 2018

Pour la Conférence des Présidents

d'Université de France

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Professeur Gilles ROUSSEL

Pour le Consortium des Présidents

d'Universités et des Grandes Ecoles du Tchad

A blue ink signature with a prominent loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Professeur Mahamat BARKA